Le « cors le roy » dans *La vie de Saint Louis* de Joinville

Dans l'œuvre de Joinville[1], Louis IX apparaît tout à la fois comme un modèle et un individu[2], comme un roi et comme un saint. Aussi n'est-il pas étonnant que le mot « cors » soit fréquemment employé avec des acceptions différentes ; il peut servir de « substitut expressif au pronom personnel », traduisant alors « le concept de personne »[3] ; il peut aussi être employé pour désigner l'enveloppe charnelle par opposition à l'âme ; enfin il peut renvoyer au corps physique, vivant ou mort[4]. Or ces distinctions sémantiques se doublent de significations idéologique lorsque les expressions étudiées concernent un roi et/ou un saint et *a fortiori* lorsqu'elles se rapportent à un « saint roi »

Nous étudierons tout d'abord comment Joinville présente le « cors le roy » et nous verrons quelles conclusions nous pouvons en tirer sur la manière dont le sénéchal de Champagne perçoit la personne royale ; puis nous nous intéresserons au souci qu'il manifeste pour le corps souffrant de Louis qui va se révéler triomphant dans la mort : du martyre du roi au saint, martyr selon Joinville.

1 — Toutes les citations et les références que nous ferons renvoient à l'édition J. Monfrin de *La Vie de Saint Louis* de Joinville, classiques Garnier, Paris 1995.

2 — J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, ch. X.

3 — Les expressions citées sont empruntées à Philippe Menard, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, Brière, 1988, paragraphe 58.

4 — Je retrouve les distinctions faites par Sylvie Bazin-Tacchella dans son article : « Corps blessés et corps souffrants dans la vie de saint Louis de Joinville » in *Jean de Joinville : de la Champagne aux Royaumes d'Outre-mer*, études réunies par Danielle Queruel, ed. D. Gueniot, diffusion, éditions Klincksieck, Paris, 1998, p. 176.

Le « cors » du roi est d'abord, pour ses contemporains et d'un point de vue idéologique, une incarnation de la royauté, un signe de la fonction royale ; aussi son apparence, sa stature, ses vêtements sont-ils importants, ces derniers étant représentatifs de son statut.

A deux reprises, Joinville montre le roi « en majesté ». Lorsqu'il le rencontre pour la première fois, en 1241, à Saumur, le sénéchal de Champagne est ébloui par l'aspect du souverain qui porte « une cotte de samit ynde et seurcot et mantel de samit vermeil fourré d'ermines » (par 94). Le jeune Joinville fut incontestablement impressionné et le narrateur qui garde de cette première entrevue une vision colorée et précise[5] exprime son admiration, passée et présente, en brossant du souverain un portrait pittoresque[6] grâce aux notations de couleurs, si rares dans son récit. La seconde description montre Joinville moins sensible à l'habillement du roi qu'à sa prestance : « vint le roy atoute sa bataille (...). Mes onques si bel armé ne vi, car il paroit de sur toute sa gent des les espaules en amon, un heaume doré en son chief, une espee d'Alemaingne en sa main » (par 228). Louis apparaît ici comme un chef de guerre combattant à la tête de ses troupes ; Joinville esquisse en quelques phrases une sorte de statue équestre en majesté, image vivante du courage et de la détermination du souverain[7], vision triomphale et éclatante du roi et chevalier, combattant pour la plus grande gloire de Dieu.

A ces deux exceptions près, Joinville ne fait pas de portrait solennel de Louis IX ; il préfère l'évoquer dans des postures familières, à des moments où les deux hommes sont physiquement proches ; en effet, « le saint Louis » de Joinville est « d'abord un saint Louis vu, touché de près »[8]. De fait, bien qu'il raisonne le

5 — Il serait également intéressant de comparer cette description avec l'iconographie : *Cf.* Jacques Le Goff, *op. cit.*, reproductions n°14 et 15 et les pages 515 à 522 : le portrait du roi, *Cf.* également l'article de Marcel Thomas « L'iconographie de saint Louis dans les heures de Jeanne de Navarre » in *Septième centenaire de la mort de saint Louis*, Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970) Paris, Les Belles Lettres, 1976, pp.. 209 à 231 ; et dans le même ouvrage, celui d'Yvonne Deslandes « Le costume du roi saint Louis. Etudes iconographique et technique », pp. 105 à 114.

6 — Joinville, narrateur, ajoute une restriction à ce portrait laudatif : « et un chapel de coton en sa teste, qui moult mal li seoit pour ce que il estoit lors joenne homme » ; Dominique Boutet dans son article « l'idéologie royale dans la vie de saint Louis » in *Le prince et son historien, la vie de saint Louis de Joinville*, coll. Unichamp, Paris, Champion, 1997, p. 81 note que « le détail incongru (...) plaisamment frondeur, élude décidemment le spectacle d'un roi en majesté » ; nous verrons, en effet, que Joinville s'intéresse moins à l'idéologie royale qu'à l'homme qui l'incarne. Sur ce bonnet assez peu seyant, mais à la mode, voir Yvonne Deslandes, *art. cité.*

7 — Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 192 et 651-653.

8 — *Ibid*, p. 481.

plus souvent en homme du début du siècle, attaché à une certaine idéologie royale, conscient que la personne du roi incarne la fonction même[9], Joinville, lorsqu'il parle de Louis IX, évoque plus particulièrement un être de chair et de sang avec qui il partage une certaine intimité qui se traduit, entre autres, par des gestes, par le toucher.

Ainsi Joinville raconte comment, à Paris, le roi assis à l'entrée de son oratoire invite d'un geste familier[10] son fils, son gendre et lui-même à s'asseoir près de lui ; seul Joinville accepte l'invitation : « Et si fiz je si pres de li que ma robe touchoit a la seue » (par 37). Après leur captivité, ils restent six jours en mer et durant ce temps, précise t-il, « je me seoie touz jours decoste le roy » (par 404). Par l'emploi de la construction « si près que... » et par celui de la locution adverbiale « touz jours », Joinville souligne le fait que cette proximité s'exerce tout à la fois dans l'espace et dans le temps et suggère ainsi la familiarité qui existe entre lui et le roi[11], mais peut-être faudrait-il dire entre Joinville et Louis IX, c'est à dire entre deux individus que rapproche une entente fondée sur une affection et une confiance mutuelles[12].

Toucher le corps du roi est un privilège et être touché par le roi un plus grand encore. Joinville raconte comment, alors qu'ils sont à Acre et qu'il fut presque le seul à conseiller au roi de rester en Terre Sainte, celui-ci « se vint apuier a mes espaules et me tint ses. II. mains sur la teste » (par 432) ; il croit d'abord qu'il s'agit de Philippe de Nemours et il le rabroue sans ménagement, mais alors : « par mal avanture, au tourner que je fiz ma teste, la main le roy me cheï parmi le visage, et cognu que c'estoit le roy a une esmeraude que il avoit en son doy » (par 432). Ce ne sont plus deux robes qui se touchent, mais deux corps et c'est le roi qui, volontairement, dans un geste d'apaisement et de protection[13] l'assure de sa confiance et de son assentiment. Joinville se croyait abandonné, il est reconnu, distingué d'entre les autres.

9 — Cf. Dominique Boutet, *art. cité.*

10 — Cf. *ed. citée* ; par. 37

11 — Ces notations ne sont que des exemples ; en effet, Joinville ne manque pas de mentionner toutes les circonstances qui le placent près du roi, encore faudrait-il distinguer celles qui relèvent d'une réelle familiarité entre les deux hommes et celles qui relèvent du protocole et des usages. Cf. Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 481 à 487.

12 — Comme le souligne Micheline de Combarieu, « La chanson du roi Louis (de Joinville et de la chanson de geste) », in *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'Outre-mer, op. cit.*, p. 120-124, il ne semble guère possible de parler d'amitié entre les deux hommes.

13 — Sur la signification des gestes, voir Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 607 *sq* ainsi que les travaux de J. Cl. Schmitt, l'article « Gestes » in *La Nouvelle histoire* (dir. J. Le Goff), Paris, 1978, pp. 194-195) ; l'article « Gestes » in *Dictionnaire des sciences historiques,* Paris, P.U.F.,

On relève, dans le récit, d'autres exemples de cette familiarité, de cette proximité qui caractérisent le rapport qui unit les deux hommes ; pour s'en tenir à ceux qui concernent les moments les plus importants de leur relation, rappelons ce que Joinville raconte à propos des derniers moments qu'il a passés avec le roi. Louis a décidé de reprendre la croix malgré « la grant flebesce la ou son cors estoit, car il ne pooit souffrir ne le charier ne le chevaucher » (par 737) ; celle-ci est telle que, dit Joinville : « il souffri que je le portasse des l'ostel au conte d'Ausserre, la ou je pris congé de li, jeusques aus Cordeliers, entre mes bras » (par 737). Le rappel des souvenirs personnels se clôt sur cette évocation[14] ; dès lors, quelle signification prend-elle ? Il est évident que Joinville plus encore qu'il ne rapporte un souvenir exact[15], suggère ici une vision qui relève du symbolique : il protège le roi de son corps, de ses bras, il le porte commme l'ami qu'il aurait voulu qu'il puisse être ou comme la sainte relique qu'il deviendra ? Porter le roi, pour Joinville, est-ce reproduire le « portement de croix » ou soutient-il le compagnon d'armes auprès de qui il a vécu de manière si proche qu'il veut, dans cette ultime description, représenter leur couple dans une attitude signifiant l'étroitesse de leur relation ? Sans doute les deux : le tableau intimiste se fait icône. Encore ne faudrait-il pas oublier les circonstances de cette dernière rencontre : Joinville a refusé d'accompagner le roi en croisade ; il ne veut pas mettre son « cor en l'aventure du pelerinage de la croiz » (par 735) parce que, dit-il, il doit protéger sa « gent » et qu'il susciterait, s'il partait inconsidérément, la colère de Dieu « qui mist son cors pour son peuple sauver ». Après avoir critiqué, non la décision royale, mais les mauvais conseillers, Joinville ne brosse-t-il pas une scène de réconciliation avec le roi[16] dont il souligne la faiblesse pour mieux expliquer l'erreur de son jugement ? ; l'essentiel de ses souvenirs des moments partagés avec lui se rapportant à la précédente croisade, Joinville éprouve sans doute le besoin de se justifier à l'égard de ses lecteurs, de ses commanditaires, mais aussi à ses

1986, pp. 301-305 et *La raison des gestes dans l'Occident médiéval*, Paris, Gallimard, 1990 - Cf. également F. Garnier, *Le langage de l'image au Moyen Âge. Signification et symbolique*, Paris, Le Léopard d'Or, 1982 et 1989, 2 tomes.

14 — Ensuite Louis n'est plus désigné que par des formules telles que « *nostre* saint roy ». Nous y reviendrons, Cf. ci-dessous, p. 53.

15 — J. Monfrin souligne en note que l'hôtel des comtes d'Auxerre est bien loin de l'église des Cordeliers.

16 — M. Zink, dans *La subjectivité littéraire*, Paris, P.U.F., 1985, souligne combien Joinville a besoin d'être sûr de la confiance du roi et comment « le vieux sénéchal » découvre qu'il « se définit par l'attachement passionné qu'il a eu pour le roi défunt » (p. 223 à 238).

propres yeux : la scène évoquée suscite une impression d'apaisement et de sérénité et Joinville renoue avec la mémoire des moments partagées.

Au début de son récit, Joinville campe l'image d'un roi protecteur de ses hommes et du « peuple » ; puis il annonce une deuxième partie qui « parlera de ses granz chevaleries et de ses granz hardemens » qui sont tels qu'il vit quatre fois le roi « mettre son cors en aventure de mort (...) pour espargner le doumage de son peuple » (par 6) et sans plus attendre, il raconte les faits évoqués.

Le premier est un acte de bravoure individuelle[17] plus chevaleresque que sage : à l'arrivée devant Damiette, le roi, malgré les conseils avisés de son entourage, « sailli en la mer tout armé, l'escu au col, le glaive ou poing, et fu le premiers a terre » (par 8). Le deuxième exemple est bien différent[18] ; cette fois, le roi, malgré son mauvais état de santé, expose sa personne à la mort parce que selon ses paroles : « son peuple ne loiroit il ja, mez feroit tele fin comme il feroient » (par 10). C'est un souci identique qui le guide dans le quatrième exemple raconté par Joinville : au retour d'Outre-Mer, la nef royale heurte le fond devant Chypre ; les marins conseillent au roi de monter sur un autre navire, mais il refuse : « ainçois demourrrai ceans pour mon peuple sauver » (par 15). Le troisième exemple illustre le rôle du roi en Terre Sainte : après le départ de ses frères, Louis, contre l'avis de la majorité de son conseil, décide de rester encore quatre ans pour protéger le royaume de Jérusalem, au péril de son « cors » (par 11 et 436-437). Ces exemples ne sont pas les seuls ; à d'autres reprises encore, Louis IX fait preuve d'un réel courage physique et montre dans l'adversité, au péril de son intégrité corporelle, une force d'âme exceptionnelle ; ainsi par exemple, lorsqu'il est menacé du supplice des bernicles, il refuse de céder au chantage exercé par ses geôliers et leur répond avec fermeté et détermination : « A ces menaces leur respondi le roy que il estoit leur prisonnier et que il pouoient fere de li leur volenté » (par 341).

17 — Cf. Micheline de Combarieu, *art. cité*, pp. 115-116. A deux autres reprises, au moins, le roi expose sa personne : pour sauver son frère, au risque d'être brûlé par le feu grégeois qui atteint la croupière de son cheval (par. 267) et au moment où l'assaut est mené contre la ville de Belinas, mais cette fois le roi écoute ses conseillers : « *nulz ne loa que son cors y alast* » (par 569).

18 — Le roi n'agit pas alors en roi-chevalier, mais bien plutôt comme un chef de guerre conscient de ses responsabilités.

Ainsi le roi n'hésite pas à s'exposer physiquement pour protéger ceux qui comptent sur sa présence[19] et, à cette attitude, fait écho le sentiment des hommes qui combattent à ses côtés. Alors que six Turcs tentent de le faire prisonnier, Louis se libère seul et redonne courage à « sa gent [qui] lesserent le passage du flum et se trestrent vers le roy pour li aidier » (par 236) ; Joinville a alors ce commentaire : « Et dit l'en que nous estions trestous perdus des celles journee ce le cors le roy ne feust » (par 236). C'est dire l'importance de la présence physique du roi sur le champ de bataille.

Mais au-delà de cet engagement personnel, le corps du roi est un bien précieux qui n'a pas de prix, au propre et au figuré, parce qu'il est le garant, le soutien, le « chef » et parce que, plus encore, pour ses hommes et pour son entourage, il représente la fonction royale et le royaume lui-même[20]. Les marins ont conscience de la valeur inestimable du roi lorsqu'ils lui objectent : « or ne argent ne peut esprisier le cors de vous (...) ; et pour ce loons nous pas que vous metez ne vous ne eulz en avanture » (par 627) ; quant à Louis, il n'oublie pas ce que symbolise sa personne et refuse de payer une rançon contre sa libération : il promet de verser cinq cent mille livres pour la délivrance de ses hommes et de rendre « Damiete pour la délivrance de son cors, car il n'estoit pas tel que il se deust desraimbre a deniers » (par 343). Pourtant, à aucun moment, Joinville, malgré les circonstances qui éloignent le roi de la France, n'évoque personnellement ou par la voix de Louis IX, la distinction faite, depuis le règne de Louis VII, entre la personne physique du roi et la couronne ; or elle s'était avérée nécessaire en raison de l'absence du souverain, parti en croisade : « Désormais, la couronne apparaît comme une entité distincte (...) l'institution se définit (...) comme un principe supérieur »[21]. Cette absence de réflexion théorique sur les concepts de « royale majesté » et de « dignité de la couronne »[22] explique sans doute, en partie, la manière dont Joinville parle (ou ne parle pas) de

19 — Citons encore les paragraphes 84 ; 236 ; 267. De plus, la présence personnelle du roi, est aussi garante de sa parole et donc des accords passés avec les Sarrasins : cf. par. 338. Enfin, Joinville raconte que Louis IX aurait accepté de devenir sultan du Caire, au péril de sa vie (par. 366) pour la plus grande gloire de Dieu ce que redoutent les Sarrasins : « *et disoient que (...) il les occiroit touz ou il devendroient crestiens* ».

20 — Louis suit ici les traditions augustiniennes : le roi doit protéger son peuple. Cf. D. Boutet, *art. cité*, pp. 94-95 et Jacques Le Goff, *op. cit.*, pp.

21 — E. Bournazel, *Le gouvernement capétien au XII^e siècle (1108-1180)*, Paris, P.U.F., 1975, p. 172-173.

22 — J'emprunte ces expressions à E. Bournazel, *op. cit.*, p. 171 à 173.

Louis IX en tant que roi. Le sénéchal de Champagne, parce qu'il se trouve au côté de Louis lorsque celui-ci est à la tête de ses hommes, hors du royaume de France, considère que le principe de royauté se confond avec celui de majesté et fait du « corps » de Louis IX l'incarnation de la royauté. Son sentiment tout-à-fait archaïque au début du XIVe siècle est illustré par les exemples qu'il donne et qui expliquent bien le rôle que joue le « cors le roy » tant sur le champ de bataille que lors des négociations avec l'ennemi[23].

De plus, Joinville ne s'en tient pas à une explication idéologique et/ou pragmatique[24] ; pour lui, il y a plus important que le réel soutien militaire et moral que le roi apporte à ses hommes : la présence du roi les assure tous de la protection divine. A plusieurs reprises, il commente ainsi les événements : « Et demoura [le roi] et Dieu, acui il s'atendoit, nous saulva »[25]. De même, il affirme que si, dans certains cas, les Sarrasins s'enfuient c'est parce qu'ils redoutent l'amour que Dieu « avoit au roy » et qui « poour metoit au cuer a nos ennemis ». Ainsi plus encore qu'aux vertus du roi-combattant, le sénéchal de Champagne croit à la sauvegarde assurée par le saint corps du roi.

Et, de fait, Joinville n'oublie jamais qu'il parle aussi de « nostre roy saint Looÿs » et que son œuvre est écrite « a l'onneur du vrai cors saint » ; aussi va-t-il dans un premier temps montrer le rôle de ce « cors » malade dans la décision prise par le roi de se croiser et souligner l'attitude de Louis à l'égard de ce qui n'est pour le chrétien qu'une enveloppe charnelle. Puis dans le récit qu'il fait de la croisade, il insiste sur les souffrances endurées par le roi qui, selon lui, aurait dû être compté au nombre des martyrs (par 5).

Quoiqu'il n'ait pas été présent, Joinville raconte les circonstances de la première prise de croix de Louis IX. Malade, quasi-

23 — Joinville évoque de manière précise et détaillé la fonction royale, les devoirs qu'elle impose à Louis IX, et la conception qu'il en a dans le récit des « bonnes paroles et des enseignements », puis dans la relation des faits survenus à partir du retour de la croisade jusqu'à la mort du roi. En revanche, cet aspect passe au second plan, lorsque Joinville relate ses souvenirs de la croisade.

24 — Même si Joinville ne met jamais en doute les qualités du souverain et qu'il est conscient du rôle que joue sa présence sur le moral des troupes. Pour comprendre l'importance psychologique de la présence réelle du roi parmi ses hommes, il n'est qu'à se souvenir de la ruse imaginée par un des chefs sarrasins : il montre à ses troupes la cotte du comte d'Artois et leur fait croire qu'il s'agit de celle du roi qui, selon lui, était mort : ce subterfuge galvanise les Sarrasins. (Cf. paragraphes 261-262).

25 — Cf. également le paragraphes 20. De plus, d'autres formulations proches suggèrent la même idée.

mort, le roi recouvre la santé grâce, selon le sénéchal, à l'intervention divine ; alors il décide de se croiser (par 106-107). En 1267, ce sera malgré son extrême faiblesse qu'il se résoudra à reprendre la croix[26]. Ainsi, dans le premier cas, Louis convertit ce qui est faiblesse (surtout pour un roi) en mérite et en accomplissement de soi et dans le second, il affiche un certain mépris de la souffrance, sans pour autant adopter une attitude *de contemptus mundi*[27].

De même, Louis n'accorde pas à son apparence plus d'importance qu'il n'en faut. Joinville raconte comment le roi fait preuve de tempérance et de sobriété[28] et rapporte son opinion sur le luxe vestimentaire : « Il disoit que l'en devoit son cors vestir et armer en tele maniere que les preudeshomes de cest siecle ne deissent que il en feist trop ne que les joenes homes ne deissent que il en feist pou » (par 25). Cet idéal de modération se double d'une attitude caractérisée plus par la simplicité que par le souci d'une « roial dignité », expression qui se trouve fréquemment dans les *Grandes Chroniques*, mais que Joinville ignore. Celui-ci raconte comment le roi, simplement vêtu, rend directement la justice : « Je le vi aucune foiz en esté que pour delivrer sa gent il venoit ou jardin de Paris, une cote de chamelot vestue, un seurcot de tyreteinne sanz manches, un mantel de cendal noir entour son col, moult bien pigné et sanz coife, et un chapel de paon blanc sur sa teste ; et fesoit estendre tapis pour nous seoir entour li. Et tout le peuple qui avoit afaire par devant li estoit entour li en estant » (par 60). Il est évident que Joinville campe ici une certaine image du roi et s'attache plus aux traits qui révèlent l'humilité de (saint) Louis qu'à ceux qui relèvent de l'exercice de la justice royale.

Attitudes familières, proximité avec ce peuple que le corps du roi protège à l'imitation de Jésus Christ qui « mist son cors pour son peuple sauver » vont se doubler, après le retour de croisade, d'attitudes pénitentielles qui sont autant de renoncements[29]. Cette dépréciation du corps va de pair avec l'importance accordée à l'âme. C'est ainsi que Louis IX pose à Joinville une question rhétorique : que préférerait-il, avoir la lèpre ou avoir commis

26 — Lorsqu'il prend cette décision, Louis est dans un état d'extrême faiblesse. Cf. par 736-737.

27 — Ce serait là un autre sujet, mais il est bon de noter que la sainteté de Louis n'est pas faite de refus du monde, ce qui serait contradictoire avec son statut, mais de modération.

28 — Cf. Jacques Le Goff, *op. cit.*, pp.. 607-639.

29 — Cf. en particulier le paragraphes. 667. Notons cependant que Joinville ne fait jamais allusion aux pratiques pénitentielles de saint Louis.

un péché mortel ? Le sénéchal n'hésite pas : « Je en ameraie miex avoir fait xxx que estre mesiaus ». Un tel choix horrifie le roi qui n'hésite pas à faire la leçon à son fidèle compagnon[30]. Pour (saint) Louis, seule compte la vie éternelle, celle de l'âme.

Sans doute est-ce pour cette raison qu'il supporte avec autant de patience (toutes les sources en témoignent) les souffrances physiques qui l'accablèrent lors de sa première croisade. Joinville raconte que le roi fut atteint de « la maladie de l'ost », ce qui occasionnait « menoison moult fort » et des évanouissements ; le chroniqueur précise : « pour la fort menuison que il avoit li couvint coper le fons de ses braies toutes les foiz que il descendoit pour aler a chambre » (par 306). Or cette trivialité ne nuit pas à l'image du saint roi, non seulement parce que les contemporains n'ont certainement pas le même rapport que les modernes (du moins depuis le XIX^e siècle) aux excrétions corporelles, mais surtout parce que cette faiblesse du corps s'oppose à la fermeté de l'âme : Joinville ajoute que, malgré ces tracas, le roi refuse d'aller se mettre en sûreté dans les galères.

Ce corps qui se « vide », au sens propre et au figuré, qui perd de sa substance, n'est plus que l'enveloppe charnelle de *l'esprit* et ce supplice, patiemment enduré, transforme la croisade du roi en une passion qui fait de lui un martyr[31]. De même au moment de sa capture, chacun pense « que il deust ja veoir le soir » (par. 310) et Joinville brosse une *pietà* qui met en valeur la souffrance de Louis et son imitation de Jésus-Christ : « le coucherent ou giron d'une bourgoise de Paris, aussi comme tout mort » (par 310). A ce tableau fait écho le récit du roi porté, à la veille de sa seconde croisade, par Joinville lui-même (par 737) et quoiqu'il ne donne qu'un bref résumé de la huitième croisade, il mentionne les ennuis de santé qui assaillent le roi dès son arrivée à Tunis : « devant le chastel de Carthage, une maladie le prist du flux du ventre » (par 738) et qui ne font que s'aggraver : « l'enfermeté que il avoit commença a croistre forment » jusqu'à l'instant de sa mort que Joinville raconte selon le témoignage de

30 — Par. 27 et 28 de l'*éd. citée.*

31 — Pour plus de détails, cf. l'article de Sylvie Bazin-Tacchella, « corps blessés et corps souffrants dans la vie de saint Louis de Joinville » *art. cité*, plus particulièrement les pages 184 à 186. Ajoutons qu'on ne peut pas ne pas penser lorsque Joinville évoque les souffrances physiques du roi, à la mort de Vivien qui lui aussi « se vide » de son sang, de sa cervelle, de ses entrailles, qui vomit l'eau salée qu'il vient de boire (Cf. *Chanson de Guillaume*, éd. F. Suard, classiques-Garnier, Bordas, 1995, laisses LXIX, LXXI, CXXIII, Cf. également *La Chevalerie Vivien*, ed. D. McMillan, centre universitaire d'études et de recherches Médiévales d'Aix, *Senefiance* n°39-40, 1997, vers 1763-177.

« monseigneur le comte d'Alençon, son fils ». A cet instant les *maux* du corps s'effacent pour laisser place aux *mots* de piété du saint roi.

En effet, ces remarques sur « le cors le roy » débouchent sur une réflexion sur la piété du roi et sur celle qu'il va susciter.

Aux souffrances physiques qui l'affligent, Louis IX ajoutent des souffrances volontaires : « il se fait donner la discipline par son confesseur et se la donne lui-même, il porte souvent un cilice, couche sur un matelas de coton sans paille ni soie, jeûne plus que ne l'exigeait l'église »[32]. Or de cela, Joinville ne parle pas, soit parce qu'il l'a ignoré lorsqu'il vivait auprès du roi[33], soit, plus certainement, parce qu'il préférait camper le portrait d'un homme remarquable par son sens de la mesure et de la sagesse.

En revanche, il n'omet pas de mentionner les diverses pratiques charitables du roi. Or, dans l'optique de notre sujet, il est tout à fait remarquable que nombre d'entre elles s'adressent aux corps souffrants. Joinville raconte comment « le roy son cors avait fait enfouir les cors des crestiens » (par 582) et comment il participe en personne à cette macabre tâche : « et il meismes son cors portoit les cors pourris et touz puans pour mettre en terre es fosses, que ja ne se estoupast, et les autres se estoupoient » (par 582). De retour en France, il s'intéresse plus particulièrement : « a maladeries, a mesons Dieu, a hospitaulz » (par 690) ; de même sa politique reflète ce souci d'aider ceux qui souffrent dans leur chair : « Il fist la meson Dieu de Pontoise, la meson Dieu de Vernon, la meson des Aveugles de Paris » (par 691). Même si Joinville est sur le chapitre plus discret que les hagiographes, on comprend en le lisant que Louis loin de reculer devant le contact physique avec les malades y trouve une occasion d'excercer une véritable dévotion à la souffrance humaine[34] qui s'enracine dans une adoration particulière à la croix et au Christ souffrant[35].

Au XIII^e^ siècle, l'image du Christ Pantocrator laisse la place à la représentation du Christ en croix et une attention plus grande est portée au mystère de l'incarnation[36] ; mais la passion, la mort

32 — Cf. Jacques Le Goff, *op. cit.*, p. 758-759.

33 —Toutes les sources insistent sur la discrétion de saint Louis d'autant plus remarquable qu'à la même époque la plupart des manifestations pénitentielles sont collectives et publiques.

34 — Cf. *ed. citée*, par. 720 à 726 ; voir également Jacques Le Goff, *op. cit*, pp. 877 à 888.

35 — Jacques Le Goff insiste sur cet aspect de la dévotion et de la sainteté de saint Louis, cf. *op. cit.*, p. 778 *sq.* et p. 882 *sq.*

36 — Sur l'émergence de cette dévotion au Christ en croix, les études sont très nombreuses et ne peuvent être toutes citées. Cf. M.Ch. Sepiere, *L'image d'un Dieu souffrant. Aux*

du Christ sont aussi promesses de vie éternelle et la crucifixion fréquemment et abondamment représentée dans l'art gothique[37] devient le signe de la Résurrection. Cette dévotion à la croix et son souci d'imitation de Jésus-Christ font de Louis IX, tout à la fois, un homme de son temps[38] et, en tant que saint laïc, un précurseur[39]. Au terme de sa vie, son corps souffrant va se transformer en corps triomphant par la vertu d'une « bonne » mort. L'heure dernière voit la consécration de ce souci permanent d'avoir pour modèle le Christ crucifié : « Aprés ce fist le saint roi coucher en un lit couvert de cendre et mist ses mains sus sa poitrine ; et en regardant vers le ciel rendi a nostre Createur son esperit, en celle hore meismes que le Filz Dieu mourut pour le salut du monde en la croiz » (par 756). « Poussière tu es, poussière tu retourneras »[40] ; Joinville gomme toute émotion et ne retient de ces derniers instants que ce qui en fait un tableau édifiant ; le récit se fait enluminure.

De fait, à partir de ce paragraphe jusqu'au récit de l'élévation du « saint cors », la narration de Joinville change de ton. Il ne parle plus de la personne aimée, de l'individu vu, touché, du corps proche, familier qui inspire le respect, mais aussi la compassion ; Louis n'est plus l'interlocuteur, le « vouz » des conversations relatées, le « il » du discours indirect ou encore le « saint roy » dont Joinville relatait les paroles[41] ; il est maintenant « ce saint prince » que tous doivent « plorer », « le dit roy » dont le narrateur dresse un portrait désincarné dans lequel la personne du roi et sa fonction ne font plus qu'un[42] et lorsqu'au paragraphe 759, Joinville rapelle la mort du souverain, il adopte un

origines du crucifix, Paris, 1994.

37 — Cf. E. Male, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, A. Collin, Le livre de poche, 2 tomes et plus particulièrement, t. II. pp. 106 à 115 (ed. de 1998).

38 — N'oublions pas l'importance prise par les ordres mendiants et plus particulièrement les Franciscains dont certains représentants entourent le roi. De plus, le XIII^e siècle voit considérablement évoluer la spiritualité des laïcs. Cf. André Vauchez, *La spiritualité du Moyen Age occidental* – VIII-XIII^e siècles – Paris, Seuil, Coll. Histoire-Points, 1994. Enfin, rappelons la dévotion de saint Louis pour les saintes reliques du Christ : la couronne d'épines, la croix, etc pour lesquelles il fait construire cet écrin magnifique qu'est la Sainte Chapelle.

39 — Jusqu'au XIII^e siècle, à de rares exceptions près (toutes ayant une même typologie), les laïcs ne peuvent accéder à la sainteté. Cf. A. Vauchez, *op. cit., Les laïcs au Moyen Age, pratiques et expériences religieuses*, Paris, Cerf, 1987.

40 — Genèse, 3-19.

41 — Le plus souvent cet appellatif permet au narrateur d'introduire un commentaire qui remet les faits dans la perspective de l'écriture, celle de « faire un livre des Saintes paroles et des bons paiz nostre roy saint Looÿs » (par 2).

42 — La louange énoncée dans la première phrase du *par.*758, comme l'image qui est développée dans la seconde phrase relève du style hagiographique ; Louis n'est plus alors évoqué qu'en tant que roi.

style officiel et la présente pour ce qu'elle est pour la prospérité : un événement historique.

Le corps du roi n'a plus alors de réalité qu'en tant que relique : « Et furent ses os gardés en un escrin » ; or le « saint cors » est « enfoui[s] a Saint-Denis en France », sépulture officielle des rois de France : Louis IX s'inscrit désormais dans l'histoire du « royaume de France » et dans celle de son lignage[43]. Le corps agonisant, étendu sur la cendre, est finalement élevé : « le roy donna journee l'endemain de la Saint Berthelemi, a laquele journee le saint cors fu levé. Quant le saint cors fu levé (...) ou chafaut que l'en ot establi fu porté » (par 762). Elévation du corps qui le transfigure pour l'éternité en « saint cors » devant qui chacun doit s'incliner (par 765) et à qui désormais s'adressent les prières des hommes « Prions a li que il weille prier a Dieu que il nous doint ce que besoing nous yert aus ames et aus cors ».

De cette ultime transmutation, Joinville avait eu l'intuition durant la croisade[44]. Il raconte sur un mode léger une anecdote qui l'avait conduit à plaisanter avec le roi. Des gens de Grande Arménie avaient demandé à Joinville de rencontrer « le saint roi » ; il transmet cette requête à Louis IX en ajoutant : « mes je ne bee ja a baisier vos os », ce qui amuse son interlocuteur : « et il rist moult clerement » (par 566). Après la mort du roi, le ton est tout autre : c'est dans le rêve que Joinville retrouve sa complicité passée avec le roi et une impression de gaieté ; il rêve qu'il rencontre Louis « merveilleusement lié et aise de cuer » devant sa chapelle de Joinville ; il lui propose de l'héberger dans « une *moie* maison qui siet dans une *moie* ville », mais le roi lui répond : « Sire de Joinville, foi que doi vous, je ne bee mie si tost a partir de ci » (par 766). Ainsi le chroniqueur conclut son récit non seulement sur une note personnelle[45], mais encore sur l'aveu de son désir de posséder « des reliques le vrai cors saint ». Par delà la mort, la proximité et la familiarité qui caractérisaient leur relation seraient retrouvées.

L'évocation que Joinville fait du « cors le roy » n'est pas univoque ; sur ce point, comme sur bien d'autres, le texte laisse transparaître une pluralité de sens propre sans doute à sa com-

43 — Cf. *par.* 761 et 765 - *éd. citée.*

44 — Il est évident que cette intuition, très probable, relevée par J. Le Goff, *op. cit* - p. 483 rejoint dans le récit les projets du narrateur.

45 — M. Zink note ce que cette sorte de post-scriptum a d'étonnant et analyse sa signification, Cf. *op. cit.*, p. 233 à 236.

position ; Joinville se fait tantôt historiographe, voire hagiographe, tantôt mémorialiste[46].

Le vieil homme qui écrit à la demande de Jeanne de France sait que le roi Louis est désormais reconnu par tous comme un « saint roi » ; le « corps » de l'homme qu'il évoque n'est plus seulement celui du souverain dont il fut proche, il est aussi celui d'un saint dont les reliques occultent en quelque sorte le corps charnel, la personne même du roi. Ainsi lorsqu'il rapporte « ses saintes paroles et ses bons enseignements », Joinville fait de cette voix une autorité spirituelle et présente ces propos comme des leçons ayant valeur d'édification, ce que souligne l'emploi de tournures telles que : « Il me demanda si... » (...), « il disoit que... » (...), « ci après orez un enseignement que il me fist... » (...), « le saint roy se esforça de tout son poour par ses paroles de moy faire croire funement en la loy crestienne que Dieu nous e donnée », *etc* et même s'il s'est, à plusieurs reprises, laissé aller à camper des saynètes pleine de vie[47], Joinville conclut cette partie en rappelant son projet narratif : témoigner de la sainteté du roi[48]. Et, de fait, il semble bien que celui qui s'exprime soit, pour le narrateur, Joinville, plus encore le saint que le roi (peut-être parce qu'il y a là une situation d'évidence : Louis ***est*** le roi), même si c'est dans l'exercice de son statut et de sa fonction que Louis a manifesté sa sainteté[49].

Lorsqu'il évoque les « bonz faiz » du roi, il en va autrement. Le narrateur se laisse alors submerger par les souvenirs et le personnage qu'il évoque est un être de chair et de sang dont il était proche et qu'il aimait sans doute ; son regard est celui d'un compagnon attentif à l'autre : à son apparence, à ses habitudes, à ses gestes ; c'est aussi celui d'un jeune homme admiratif devant un aîné exemplaire. Joinville se souvient des tourments endurés par Louis, de son attitude à l'égard d'un corps souffrant à qui il accorde une juste place, mais qu'il plie aux raisons de ses devoirs et de sa conscience. Joinville raconte les faits parfois avec trivialité, mais il les interprète aussi lorsqu'il narre tel ou tel événement qui met en scène « le cors le roy », celui-ci lui apparaît tel

46 — Cf. l'introduction de J. Monfrin à l'*éd. citée.*

47 — Rappelons l'invitation du roi, assis à la porte de son oratoire, à ses fils et au sénéchal de Champagne (par. 37) ou encore le récit de l'altercation qui oppose Joinville et Robert de Sorbon.

48 — Cf. *éd. citée.* par. 68.

49 — De nombreuses qualités évoquées à propos de Louis relèvent de son statut de roi : l'amour qu'il porte à son peuple (par 21), son goût pour la justice et la paix (par 55 à 67) *etc* - Cf. également les enseignements de Louis à son fils et les *par.* 665 à 729 qui racontent la vie du roi après son retour de la croisade jusqu'à son départ pour Tunis.

que dans ses souvenirs, mais la vivacité de ceux-ci ne peut faire oublier au narrateur que ce corps préfigure « le saint cor » de celui qui, selon lui, aurait dû être mis. « Ou nombre des martirs, pour les grans peinnes que il souffri ou pelerinage de la croiz (...) et pour ce meismement que il ensuï Nostre Seigneur ou fait de la croiz ; car ce Diex morut en la croix, aussi fist il car croisiez estoit il quant il mourut a Thunes » (par 5).

A cette réflexion qui ouvre le récit répond le rêve final : posséder les saintes reliques ; entre les deux, la narration oscille entre le désir de rapporter « ce que je vi et oÿ par l'espace de VI ans que je fu en sa compagnie ou pelerinage d'outre mer et puis que nous revenimes » et la volonté d'écrire l'hagiographie de « nostre saint [roy] Looÿs »[50], l'histoire de ce corps : corps du roi, corps martyrisé, corps sanctifié.

Huguette LEGROS
Université de Caen

50 — Dans la première phrase citée, le « nous » [revenimes] renvoie à « je » *et* le roi alors que dans l'expression « nostre saint [roy] Looÿs », le possessif a valeur de collectif ; de plus, le mot « roy » ne figure pas dans tous les manuscrits, Louis IX n'étant plus alors caractérisé que par sa sainteté.